

1. L'avancement du projet
2. Le bilan des activités des communautés d'apprentissage ITMAV
3. Le rôle et les limites du mandat du travailleur ou de la travailleuse de milieu
4. Le travail d'équipe à l'interne
5. Une invitation du Secrétariat aux aînés
6. Prochaine édition

DIRECTION

André Guérard  
Directeur général

RÉDACTION

Manon Méryneau  
Agente de développement  
ITMAV

Marie-Josée Raymond  
Agente de développement et  
de liaison ITMAV

Martin Truchon  
Agent de développement  
ITMAV



AQCCA  
QASC

Association québécoise des centres communautaires pour aînés  
Quebec Association of Senior Centres

## BULLETIN COMMUNAUTÉS D'APPRENTISSAGE



**L'expérience de tous au profit de chacun !  
Des communautés d'apprentissage  
qui nous ressemblent et nous rassemblent !**

### **Bulletin CA-ITMAV, Mai 2018**

Chères lectrices, chers lecteurs, le temps est arrivé de vous présenter la deuxième édition du *Bulletin communautés d'apprentissage ITMAV*. Elle couvre la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 avril 2018. L'équipe de rédaction vous souhaite bonne lecture !

#### **1. L'avancement du projet**

Déjà la 3<sup>e</sup> et dernière année du projet !

D'une durée de trois ans, se terminant le 31 mars 2019, et financé par le Secrétariat aux aînés dans le cadre du programme Québec Ami des Aînés (QADA), le projet vise à rejoindre les projets d'Initiatives de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité (ITMAV) au Québec, actuellement reconnus et financés par le Secrétariat aux aînés ; à mettre en place les conditions favorables au déploiement des activités de communauté d'apprentissage ITMAV et la mise en place de conditions de succès qui favoriseront l'autonomie de ces groupes afin qu'ils puissent poursuivre leurs activités suite à la fin du projet.

En cette dernière année du projet, l'objectif poursuivi sera de consolider les activités des onze (11) communautés d'apprentissage ITMAV mises en place en 2017, pour aller vers l'atteinte de leur autonomie de fonctionnement d'ici la fin du projet de l'AQCCA.

À partir du printemps 2018, selon le cycle de développement propre à chacune des communautés d'apprentissage ITMAV, les agents de développement de l'AQCCA inviteront les travailleurs et travailleuses de milieu à compléter un questionnaire d'appréciation en fonction des objectifs poursuivis. À partir des résultats obtenus, les participants et participantes seront invités à échanger sur les aspects satisfaisants, les bénéfices attendus et réels et les aspects à améliorer pour la suite des choses. Par la suite, un accompagnement sera offert par les agents de développement dans l'objectif de parvenir graduellement à l'autonomie de fonctionnement de leur communauté d'apprentissage.

## **2. Le bilan des activités des communautés d'apprentissage ITMAV**

---

Pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 avril 2018, les communautés d'apprentissage ITMAV ont tenu vingt et une (21) rencontres. Au cours de ces rencontres, les travailleurs et travailleuses de milieu ont identifié diverses thématiques dont certaines rejoignent l'ensemble des communautés d'apprentissage. En voici quelques-unes :

- La pression des demandes et références en provenance du réseau de la santé et des services sociaux en fonction des limites du mandat des ITMAV.
- La difficulté de conjuguer avec de nombreuses absences de services dans le réseau de la santé et des services sociaux en lien avec le maintien à domicile et également dans l'offre de transport destinée aux aînés.
- Les nombreux questionnements sur les limites et les actions du travailleur et de la travailleuse de milieu : le besoin de clarifier leur mandat pour ainsi mieux préciser leur rôle auprès des partenaires et collaborateurs.

## **3. Le rôle et les limites du mandat du travailleur ou de la travailleuse de milieu**

---

Enclins à répondre à des demandes particulières, que celles-ci proviennent d'une personne aînée ou d'un partenaire, ou encore pour combler une absence de service, les travailleurs et travailleuses de milieu se questionnent régulièrement sur leur rôle et les limites de leur mandat. Ils s'interrogent sur les conséquences possibles qu'engendrerait une action dépassant leur mandat tant chez l'aîné que sur eux-mêmes versus l'application stricte de celui-ci.

Voici quelques exemples de questionnements émis en ce sens :

- En tant que travailleur (travailleuse) de milieu, est-ce que je peux rendre des petits services tels que changer une ampoule, remplir des formulaires, faire des commissions pour accommoder la personne aînée, etc. ?
- Est-ce que je dois répondre à toute demande en provenance d'un partenaire afin de prendre contact avec une personne aînée qui m'est inconnue ?
- Est-ce que mon mandat exige que je sois disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pour répondre à d'éventuelles situations de crise ?

## Que dois-je faire si je considère qu'une demande dépasse mon mandat ?

Voici quelques éléments à prendre en compte pour guider sa réflexion.

- Il est essentiel de ne pas rester seul avec ce questionnement et d'aller valider sa compréhension de la situation avec son supérieur immédiat.
- Il est nécessaire de tenir compte du fait que les ITMAV sont des composantes de l'action communautaire et agissent avant tout en prévention.
- Il est enrichissant de consulter la documentation suivante :
  - Guide d'information 2016-2017 du [Programme d'aide financière pour les ITMAV du Secrétariat aux aînés du ministère de la Famille](#)
  - [Documentation produite par l'AQCCA](#) dans le cadre de son projet de recherches-actions portant sur les ITMAV
    - o À titre d'exemple, à la page 76 du [Cadre théorique des ITMAV](#), (Truchon, 2011), il y est mentionné que les actions du travailleur (de la travailleuse) de milieu consistent principalement à :
      - Reconnecter la personne aînée (...) à sa communauté et à ses ressources.
      - Agir dans la « zone grise », (...) c'est-à-dire écouter, dépister, établir un lien de confiance, informer, démystifier, référer, assurer une présence signifiante, respecter le rythme de la personne.
      - Accompagner la personne dans son cheminement volontaire (dans son désir de changer une situation qu'elle considère insatisfaisante pour une autre jugée souhaitable).
      - Référer la personne aînée aux ressources spécialisées, institutionnelles ou communautaires, susceptibles de répondre à ses besoins.
      - Démystifier ces ressources.
      - Stimuler une confiance minimale de la personne envers ces ressources.
      - Assurer la liaison avec des partenaires, afin d'éviter le dédoublement avec les ressources existantes et disponibles.
      - Provoquer, en collaboration avec les partenaires, l'émergence ou l'offre de réponses aux besoins dépistés et sans réponse.
      - Miser sur l'approche communautaire autonome pour développer des activités et occasions créatives qui contribuent à démystifier et reconnecter les aînés avec leur milieu et ses ressources.
  - Pour d'autres informations relatives aux rôles du travailleur ou de la travailleuse de milieu, vous pouvez consulter le [Cadre pratique des ITMAV](#) et l'onglet 4 Cadre logique général des ITMAV du [Cahier d'accompagnement pour l'évaluation des effets d'une ITMAV](#).

## ❖ Quelques suggestions de travailleurs et travailleuses de milieu participant aux communautés d'apprentissage ITMAV

- Départager ce qui relève du mandat du travailleur ou de la travailleuse de milieu de ce qui appartient à la personne aidée.
  - Ne pas prendre le problème de la personne aidée sur ses épaules.
- Sensibiliser les acteurs du milieu et les instances locales et régionales de concertation existantes, à l'absence de certaines ressources/services sur le territoire et ses conséquences sur la qualité de vie des aînés.
- Lorsqu'une demande d'un partenaire apparaît hors mandat, préciser les limites de notre rôle et demander pourquoi il a pensé à nous dans cette situation ; cet échange permettra de clarifier les situations où nous pouvons intervenir.
- Prendre appui sur sa direction pour éclaircir son rôle auprès des partenaires institutionnels et communautaires.

## 4. Le travail d'équipe à l'interne

### Une condition essentielle à la réussite d'une ITMAV

Il apparaît que la réalisation d'un projet ITMAV ne repose pas uniquement sur les épaules du travailleur ou de la travailleuse de milieu mais est fortement influencée par la synergie au sein de l'organisme dans lequel le projet ITMAV évolue. En effet, la collaboration et le travail d'équipe soutiennent, renforcent et bonifient les actions du travailleur ou de la travailleuse de milieu dans sa pratique quotidienne. Ainsi, son travail est facilité, encouragé et valorisé par l'appui et l'encadrement que l'organisme fournit à ses intervenants, d'où l'importance du travail en équipe à l'interne, condition essentielle à la réussite d'une ITMAV.

Différents outils/pratiques ont été expérimentés puis recommandés par les organismes porteurs d'ITMAV afin d'accompagner et soutenir le travailleur ou la travailleuse de milieu. Il va de soi que ces pratiques peuvent prendre différentes formes, compte tenu des réalités spécifiques de chaque milieu et de la capacité d'adaptation du milieu communautaire.

Voici quelques outils tirés du [Cadre pratique des ITMAV](#) (AQCCA, 2012) :

- La **supervision clinique** qui permet au travailleur de milieu de disposer de conseils d'une ressource professionnelle (voir la section 2.5.1).
- Des **rencontres régulières de suivi** entre le travailleur ou la travailleuse de milieu et sa direction qui permettent de discuter de ses défis, de faire certains ajustements au niveau des approches privilégiées ou des moyens utilisés, ou des stratégies de concertation avec les partenaires (voir la section 3.1.2).

- Le **réseautage entre pairs**, comme le proposent les communautés d'apprentissage ITMAV, qui permet aux travailleurs et travailleuses de milieu de s'inspirer mutuellement par des échanges sur leur pratique (voir la section 2.5.2).
- Un **exercice annuel de réévaluation et d'ajustement des actions déployées dans le cadre de l'ITMAV** qui peut permettre de s'adapter à l'évolution dans le temps des besoins, de la dynamique des milieux d'intervention et des potentiels de partenariats avec les diverses ressources de la communauté (voir la section 3.2.4).

Pour plus d'informations sur les rôles et activités des acteurs impliqués au sein d'une ITMAV, consulter les pages 7 et 8 de l'onglet 4 Cadre logique général des ITMAV du [Cahier d'accompagnement pour l'évaluation des effets d'une ITMAV](#).

## 5. Une invitation du Secrétariat aux aînés

---

Prenez note que les organismes recevant du financement dans le cadre du programme *Initiatives de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité (ITMAV)* ont été conviés à une journée organisée par le Secrétariat aux aînés du ministère de la Famille le 28 mai prochain. Cette journée donnera l'occasion aux travailleurs et travailleuses de milieu d'échanger, d'obtenir de la formation et de l'information pertinentes quant au travail qu'ils font et au rôle qu'ils occupent.

## 6. Prochaine édition

---

Été 2018

Pour des informations supplémentaires sur le projet de l'AQCCA et sur les communautés d'apprentissage ITMAV, ou nous faire des suggestions, contactez les agents de développement ITMAV de l'AQCCA :

### **Manon Mérineau**

Téléphone : 438-386-9944 poste 102  
Sans frais : 1-844-672-7222 poste 102  
Courriel : [agentitmav102@aqcca.org](mailto:agentitmav102@aqcca.org)

### **Martin Truchon**

Téléphone : 438-386-9944 poste 104  
Sans frais : 1-844-672-7222 poste 104  
Courriel : [agentitmav104@aqcca.org](mailto:agentitmav104@aqcca.org)

*NOUS VOUS SOUHAITONS UN BEAU PRINTEMPS  
PROCHAIN RENDEZ-VOUS À L'ÉTÉ*